



Newsletter n°91

1^{ère} partie : Reprise des soins de kinésithérapie au cabinet !

Dans le bulletin « Mon ordre » le CNO vient de délivrer l'autorisation progressive de réouverture des cabinets **sous conditions**.

1 - Masseur-kinésithérapeute

Ne pas être malade soi-même !



2 - Prise de rendez-vous



- ☞ Uniquement par téléphone recueillir les infos importantes (Covid ou pas ?)
Positionner les Covid + ou anciens en fin de journée (port de sur blouse... Et désinfection plus long)
- ☞ Prévoir des créneaux espacés
Temps d'aération, de désinfection et 20min sans personne si exercice physique ou rééducation respiratoire puis désinfection (microgouttelettes)
- ☞ **Indiquer l'obligation du port du masque aux patients**
- ☞ Indiquer sur le répondeur l'obligation du masque en soin et des gestes barrières

3 - Affichage

À l'Extérieur

- ☞ Indiquer les numéros de téléphones du cabinet, les obligations de soins (masques gestes barrières distanciation sociale...) Affiches CNO www.ordremk.fr
- ☞ Indiquer une adresse internet pour échanger des documents

Salle d'Attente

- ☞ Indiquer l'obligation du masque en soin/ les gestes barrières/la distanciation sociale/le nombre d'accompagnant à 1 si besoin.

